

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**En 2005, 17 160 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public contre 15 290 en 2004. La hausse de 12,2 % intervient après les baisses successives de 2004 et 2003. 16 916 candidats ont été reçus à la session 2005 : 16 907 sur listes principales (seulement neuf sur listes complémentaires) aux concours externes, internes et réservés, contre 15 126 en 2004, soit une augmentation de 11,8 %. Comme pour les sessions précédentes, la majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 78,8 % des admissions résultent des concours externes (dont 0,9 % de troisièmes concours), 16 % des concours internes et 5,2 % des concours réservés. Tous concours confondus, 98,5 % des postes offerts ont été pourvus. 659 candidats ont été admis à plusieurs concours et examens professionnels dont 648 à deux concours et 11 à trois concours. Dans le cadre de la loi Sapin, les cinq sessions de concours réservés et d'examens professionnels ont permis de titulariser 13 190 agents dans des corps de personnels enseignants du second degré.**

## Les concours de recrutement des enseignants du second degré Session 2005

Après deux années de baisse, le nombre de postes proposés aux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public pour la session 2005 progresse de nouveau (+ 12,2 %). L'évolution est néanmoins variable selon les concours. Ainsi, 17 160 postes ont été ouverts en 2005 : 2 890 à l'agrégation (+ 9,1 %), 9 645 au CAPES (+ 17,4 %), 950 au CAPEPS (- 1,3 %), 835 au CAPET (+ 1,8 %) et 2 840 au CAPLP (+ 7,6 %). Pour la session 2005, 188 sections étaient ouvertes pour les concours externes et internes dont 101 dans les disciplines générales et 87 dans les disciplines technologiques. 168 sections ont été ouvertes pour les concours réservés comme pour les examens professionnels.

En 2005, 16 916 candidats (15 126 en 2004) ont été reçus sur les listes principales (16 907 contre 15 121 en 2004) et 9 sur listes complémentaires (voir l'encadré p. 4). Tous concours confondus, le principal centre d'examens demeure celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 20,8 % des lauréats pour 18,6 % des présents et 19,5 % des inscrits. 11,3 % des admissions aux troisièmes concours proviennent également de l'Île-de-France. Aux examens professionnels, 24,5 % des lauréats, 23,8 % des présents et 23,7 % des inscrits sont issus de la région parisienne.

### Concours externes : 79 % des admissions...

Près de quatre postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes, comme à la session précédente. Le nombre de postes offerts en 2005 (13 475 dont 200 postes aux troisièmes concours) progresse de 12,5 % malgré la baisse de 24,5 % enregistrée pour les postes aux troisièmes concours (voir l'encadré p. 6). Le nombre d'admis suit la même évolution, soit + 12,2 % avec 13 316 lauréats (dont 151 aux troisièmes concours, soit un recul de 36,3 %) en 2005 contre 11 873 en 2004. Depuis 2004, aucune liste complémentaire n'a été ouverte pour ces concours. Le troisième concours du CAPEPS n'a pas été ouvert en 2005. Globalement, le taux de couverture s'élève à 98,8 % contre 99,1 % en 2004. Cette légère baisse est plus marquée pour les troisièmes concours (75,5 % contre 89,4 % en 2004) que pour les autres concours externes (99,2 % contre 99,4 %) en raison d'une baisse du nombre d'admis supérieure à celle des postes. Par ailleurs, les candidats présents aux épreuves de concours externes sont un peu moins nombreux (- 4,6 %). Cette baisse conjuguée à une hausse des admis entraîne un meilleur taux de réussite, passant de 14,1 % à 16,6 %. Il s'établit à 24,2 % pour les troisièmes concours.

## ... et huit admis sur dix sont des étudiants

Les étudiants (inscrits ou non en IUFM – institut universitaire de formation des maîtres) et les élèves d'une école normale supérieure (ENS) restent largement majoritaires aux concours externes : ils représentent 46,6 % des inscrits (48,2 % en 2004) mais 79,1 % des lauréats (79,4 % en 2004), soit 10 530 admis (tableau 1). La part des lauréats issus des IUFM est prépondérante, mais varie fortement selon les concours : ils constituent 75 % des admis au CAPET contre 52,1 % au CAPLP et seulement 7,9 % à l'agrégation. Parmi les lauréats aux troisièmes concours, les contractuels de droit privé restent naturellement majoritaires : plus de la moitié est constituée d'emplois jeunes, d'aides-éducateurs et d'anciens formateurs du secteur privé.

## Concours internes : 2 713 admis...

2 735 postes ont été ouverts aux concours internes, soit 14,7 % de plus en 2005, hausse qui doit être rapprochée de celle de 14,5 % des admis. Simultanément, le nombre de candidats présents a augmenté (+ 4,5 %). Les concours internes sont les seuls concours à afficher une hausse du nombre de présents alors que, globalement, cet effectif enregistre une baisse de 2,8 % aux différents concours, - 28,9 % aux examens professionnels. Le taux de couverture reste stable : 99,2 % des postes ont été pourvus (99,3 % en 2004). Le taux

de réussite s'améliore cependant, passant de 8,7 % en 2004 à 9,6 % en 2005.

## ... dont 45,5 % d'enseignants non titulaires

Les concours internes présentent la particularité d'être ouverts à double titre : au titre de la promotion interne (agrégation) et au titre de la titularisation (autres concours). Alors que la majorité des admis à l'agrégation sont des enseignants titulaires (98,5 %), la plupart des lauréats aux autres concours est constituée d'agents non titulaires, enseignants ou non (tableau 1). Ainsi, les professeurs contractuels sont toujours les plus nombreux (971, soit 35,8 %). La part des vacataires se renforce, 8,3 % au lieu de 5,3 % en 2004. Après avoir augmenté en 2004 avec la présence d'assistants d'éducation, celle des candidats « extérieurs » est deux fois moins élevée (6,1 % au lieu de 12,3 %). En revanche, les MI/SE (maîtres d'internat-surveillants d'externat) apparaissent parmi les lauréats (212, soit 7,8 %) : ils peuvent, depuis la session 2004, se présenter aux concours internes d'accès aux corps de personnels enseignants du second degré.

## Dispositif « loi Sapin » (2001-2005) : titularisation de 13 190 emplois précaires

Depuis cinq ans, la majorité des candidats, inscrits dans le cadre du dispositif, ont été admis à un concours réservé ou examen professionnel donnant accès aux corps des professeurs certifiés ou de lycée

professionnel. Ces candidats sont principalement admis en lettres et sciences humaines, en sciences, en langues et dans les sections d'économie et gestion ou de biotechnologie-santé-environnement. Les femmes représentent 56 % des lauréats.

## ... dont 8 070 par la voie des concours réservés...

2005 est la dernière session d'ouverture des concours réservés organisés dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire (2001-2005). 950 postes au lieu de 930 en 2004 ont été ouverts, soit une hausse de 2,2 %. Le recul des inscriptions observé depuis 2002 se poursuit toujours en 2005 (- 5,6 %). Le nombre de candidats présents est passé de 9 970 en 2001 à 3 789 en 2005. Les seules listes complémentaires ouvertes à la session 2005, comme en 2004, l'ont été aux concours réservés du CAPES, du CAPET et du CAPLP. La quasi-stabilité du nombre de lauréats (+ 0,3 %, soit 887 admis dont 9 sur listes complémentaires) aboutit ainsi à un léger recul du taux de couverture (92,4 % au lieu de 94,5 % en 2004). Le taux de réussite progresse, passant de 19,8 % à 23,4 %, et demeure plus élevé que ceux des concours externes (16,6 %) et des concours internes (9,6 %). Les cinq sessions de concours réservés ont permis de titulariser au total 8 070 emplois précaires : le taux de réussite s'élève à 27,7 % sur cette période (voir le graphique p. 3).

En 2005, les enseignants non titulaires représentent logiquement la totalité des admis. En recul, les contractuels restent majoritaires (81,9 % des admis, 86,7 % en 2004) contre 11,5 % de maîtres auxiliaires (11,6 % en 2004),

**Tableau 1 – Origine des candidats admis aux concours d'enseignants (en %) Session 2005 (sur listes principales et complémentaires)**

Origine des candidats	Agrégation		CAPES			CAPEPS			CAPET			CAPLP			Total des admis aux concours		
	externe	interne	externe	interne	réserve	externe	interne	réserve	externe	interne	réserve	externe	interne	réserve	externe	interne	réserve
Élèves IUFM	7,9		66,3			77,1			75,0			52,1			56,7		
Étudiants et élèves ENS	75,2		16,6			11,8			2,8			5,5			22,4		
MI-SE *	0,2		2,0	11,0		1,8	32,5		0,9	12,7		2,2	7,7		1,7	7,8	
Autres extérieurs **	4,7	1,5	10,6	5,9		7,9	38,3		13,7	13,7		19,5	6,3		11,1	6,1	
<b>Total extérieurs</b>	<b>88,0</b>	<b>1,5</b>	<b>95,5</b>	<b>16,9</b>		<b>98,6</b>	<b>70,8</b>		<b>92,4</b>	<b>26,4</b>		<b>79,3</b>	<b>14,0</b>		<b>91,9</b>	<b>13,9</b>	
Maîtres auxiliaires			0,5	2,4	14,0	0,2	2,5	30,0	0,6		16,7	3,3	1,7	5,2	0,8	1,4	11,5
Contractuels	0,4		2,0	54,4	78,2	0,2	13,3	50,0	2,9	45,1	79,6	13,6	76,3	90,5	3,5	35,8	81,9
Vacataires	0,4		1,4	15,0	7,8	0,5	11,7	20,0	1,5	6,9	3,7	2,3	5,7	4,3	1,3	8,3	6,6
Enseignants du privé	0,0		0,1									0,2			0,1		
<b>Total enseignants non titulaires</b>	<b>0,8</b>		<b>4,0</b>	<b>71,8</b>	<b>100,0</b>	<b>0,9</b>	<b>27,5</b>	<b>100,0</b>	<b>5,0</b>	<b>52,0</b>	<b>100,0</b>	<b>19,4</b>	<b>83,7</b>	<b>100,0</b>	<b>5,7</b>	<b>45,5</b>	<b>100,0</b>
Stagiaires IUFM	3,2		0,1			0,1			1,1			0,2			0,6		
Autres stagiaires ***	0,1		0,0	0,2		0,4						0,0			0,1	0,1	
Enseignants	7,9	98,5	0,4	11,1			1,7		1,5	21,6		1,1	2,3		1,7	40,5	
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>11,2</b>	<b>98,5</b>	<b>0,5</b>	<b>11,3</b>		<b>0,5</b>	<b>1,7</b>		<b>2,6</b>	<b>21,6</b>		<b>1,3</b>	<b>2,3</b>		<b>2,4</b>	<b>40,6</b>	
<b>Effectifs</b>	<b>1 930</b>	<b>942</b>	<b>7 875</b>	<b>1 249</b>	<b>478</b>	<b>800</b>	<b>120</b>	<b>30</b>	<b>655</b>	<b>102</b>	<b>54</b>	<b>2 056</b>	<b>300</b>	<b>325</b>	<b>13 316</b>	<b>2 713</b>	<b>887</b>

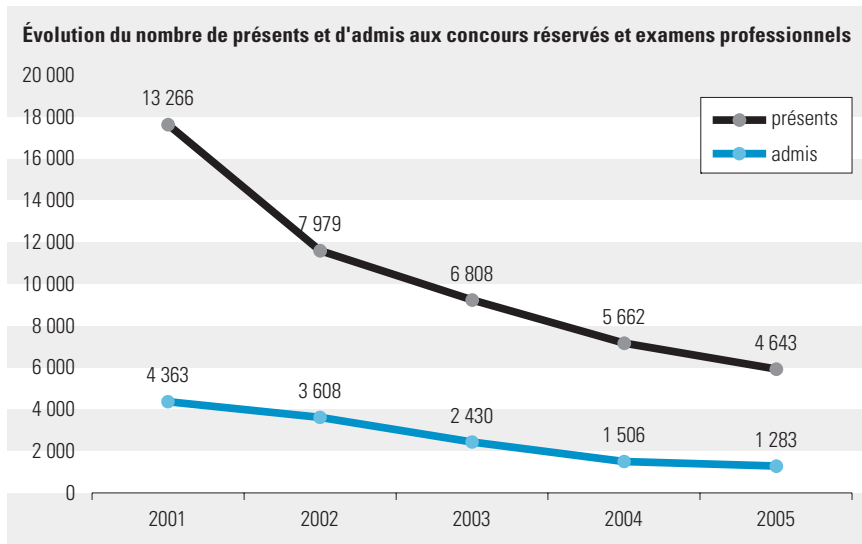
Source : MEN-DEP. Données OCEAN, traitement DEP B5

N.B. Les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

\* MI : maître d'internat – SE : surveillant d'externat.

\*\* Autres extérieurs (sans emploi, assistants d'éducation, secteur privé, personnels administratifs).

\*\*\* Autres stagiaires (fonctionnaires stagiaires).



tandis que la part des vacataires s'accroît (6,6 % au lieu de 1,7 % en 2004) (tableau 1).

### ... et 5 120 par examens professionnels

Les cinq sessions d'examens professionnels organisées de 2001 à 2005 ont permis d'intégrer 5 120 agents dans des corps de personnels enseignants du second degré, soit 47,9 % des inscrits (10 685 candidats) (voir le graphique ci-dessus). En 2005, les examens professionnels comptent plus d'un tiers de lauréats en moins (396 au lieu de 622 en 2004) : 195 admis à l'examen professionnel du CAPES, soit une baisse de 39,3 % par rapport à 2004, 30 à celui du CAPEPS (- 25 %), 28 à celui du CAPET comme en 2004 et 143 à celui de CAPLP (- 38,6 %). Par rapport aux autres concours, le taux de réussite est toujours très élevé (46,4 %) malgré un fléchissement (51,8 % en 2004), corollaire d'une baisse du nombre d'admis (- 36,3 %) supérieure à celle du nombre de présents (- 28,9 %). Sur les cinq sessions, le taux de réussite s'élève à 55,5 %. À la différence des concours réservés ouverts à l'ensemble des enseignants non titulaires, les examens professionnels concernent un public plus restreint. Les maîtres auxiliaires représentent la quasi-totalité (98 %) des admis en 2005.

## Agrégation

1 930 candidats ont été admis à l'agrégation externe (+ 10,5 %) et 942 à l'agrégation interne (+ 4,8 %). Si les candidats présents sont plus nombreux au concours interne qu'en 2004 (+ 3,2 %), leur nombre décroît de 2 % à

l'externe. Corollaire de ces évolutions contrastées et de la hausse du nombre de postes, le taux de réussite demeure quasiment stable à l'agrégation interne (8,2 % au lieu de 8,1 % en 2004) tandis qu'il s'améliore sensiblement à l'agrégation externe (12,2 % contre 10,9 %). Les taux de couverture, toujours comparables en baisse, s'établissent à 99,5 % pour l'agrégation externe et 99,2 % pour l'interne (tableau 2).

## CAPES

7 875 candidats ont été admis au CAPES externe (dont 90 au troisième concours), soit près d'un lauréat pour cinq présents contre un pour six en 2004. Le CAPES externe présente ainsi le taux de réussite le plus élevé (21 %) parmi tous les concours externes. Ce taux a augmenté par rapport à 2004 en raison d'une diminution assez faible du nombre de présents (- 1,4 %) associée à une hausse, en revanche sensible de 16,4 %, des admis. Ce taux de réussite est plus élevé dans plusieurs disciplines, en particulier en lettres modernes (34,4 %) et en mathématiques (29,2 %). Si le nombre de lauréats au CAPES interne est singulièrement en progression (+ 21,4 %), les candidats présents sont modérément plus nombreux (+ 8,4 % pour + 19,1 % d'inscriptions). Le taux de réussite associé, toujours le plus élevé des concours internes, passe de 11,1 % à 12,5 % (tableau 3). Le CAPES réservé est le seul concours réservé qui enregistre des augmentations des nombres de postes (+ 21 %) et d'admis (+ 21,3 %, soit

478 lauréats), tandis que celui des présents faiblit de 8,5 %. Tous concours confondus, le taux de réussite au CAPES réservé présente ainsi l'amélioration la plus élevée (23,4 % au lieu de 17,6 % en 2004).

Si les nombres de postes et d'admis restent quasiment stables au CAPEPS externe (- 0,4 %) et stables à l'interne, ceux du CAPEPS réservé diminuent fortement (- 25 %). Tous les postes ont été pourvus aux différents concours du CAPEPS.

## CAPET

Au CAPET externe (655 lauréats, dont 8 au troisième concours), un candidat est admis pour huit présents contre un pour quatorze au CAPET interne (102 lauréats) (tableau 4) et près de un pour cinq au CAPET réservé (54 lauréats). De tous les concours externes et internes, le CAPET externe est celui qui présente les hausses les plus modestes des nombres de postes (+ 1,5 %) et d'admis (+ 1,4 %). Les nombres de postes et d'admis enregistrent des baisses marquées au CAPET réservé, respectivement - 17,6 % et - 23,9 %. Les taux de couverture aux CAPET interne et réservé sont en recul : 97,1 % des postes au CAPET interne ont été pourvus (100 % en 2004) et 75,7 % au CAPET réservé (82,4 % en 2004).

## CAPLP

Les inscriptions sont particulièrement plus nombreuses en 2005 au CAPLP externe (+ 11,9 %) qu'aux autres concours externes confondus (+ 2,1 %). Simultanément, le nombre de postes augmente sensiblement (+ 9 %) comme celui des admis (+ 7,6 %). Parmi tous les concours internes, le CAPLP interne enregistre les plus fortes hausses des nombres de postes (+ 24 %) et d'admis (+ 27,1 %). Il est aussi le seul concours interne à connaître une diminution du nombre de présents (- 4,8 %). Aussi, le taux de réussite s'établit-il à 8,3 % au lieu de 6,2 % en 2004. Globalement, le taux de couverture au CAPLP s'élève à 94,2 % (88,3 % au concours réservé). Tous les postes n'ont pu être pourvus dans les disciplines d'enseignement technologique, notamment dans les sections du génie civil ou du génie mécanique de la maintenance (tableau 5).

Tableau 2 – Concours de l'agrégation – Session 2005								
Disciplines	Concours externe				Concours interne			
	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>828</b>	<b>5 291</b>	<b>828</b>	<b>15,6</b>	<b>253</b>	<b>3 110</b>	<b>251</b>	<b>8,1</b>
Mathématiques	388	1 716	388	22,6	138	1 463	138	9,4
Sciences physiques, chimie	280	1 616	280	17,3	65	1 017	63	6,2
Sciences de la vie et de l'Univers	160	1 959	160	8,2	50	630	50	7,9
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>490</b>	<b>4 947</b>	<b>490</b>	<b>9,9</b>	<b>299</b>	<b>3 322</b>	<b>297</b>	<b>8,9</b>
Philosophie	72	903	72	8,0	20	387	20	5,2
Lettres classiques	60	360	60	16,7	34	262	34	13,0
Grammaire	8	47	8	17,0	-	-	-	-
Lettres modernes	150	1 111	150	13,5	125	1 349	125	9,3
Géographie	39	313	39	12,5	-	-	-	-
Histoire	128	2 004	128	6,4	-	-	-	-
Histoire-géographie	-	-	-	-	106	1 146	104	9,1
Sciences économiques et sociales	33	209	33	15,8	14	178	14	7,9
<b>Langues</b>	<b>276</b>	<b>2 096</b>	<b>272</b>	<b>13,0</b>	<b>150</b>	<b>1 935</b>	<b>150</b>	<b>7,8</b>
Allemand	43	227	43	18,9	31	240	31	12,9
Anglais	145	999	145	14,5	68	1 073	68	6,3
Arabe	7	50	3	6,0	2	7	2	28,6
Chinois	3	14	3	21,4	-	-	-	-
Espagnol	55	598	55	9,2	37	502	37	7,4
Hébreu	1	11	1	9,1	1	3	1	33,3
Italien	15	134	15	11,2	8	93	8	8,6
Néerlandais	1	5	1	20,0	-	-	-	-
Polonais	1	6	1	16,7	-	-	-	-
Portugais	3	26	3	11,5	2	10	2	20,0
Russe	2	26	2	7,7	1	7	1	14,3
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>67</b>	<b>768</b>	<b>64</b>	<b>8,3</b>	<b>38</b>	<b>501</b>	<b>34</b>	<b>6,8</b>
Musique	28	184	25	13,6	15	186	15	8,1
Arts	39	584	39	6,7	23	315	19	6,0
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>35</b>	<b>992</b>	<b>35</b>	<b>3,5</b>	<b>120</b>	<b>1 275</b>	<b>120</b>	<b>9,4</b>
<b>Disciplines technologiques</b>	<b>244</b>	<b>1 668</b>	<b>241</b>	<b>14,4</b>	<b>90</b>	<b>1 368</b>	<b>90</b>	<b>6,6</b>
Génie civil	23	113	23	20,4	-	-	-	-
Mécanique	43	225	43	19,1	10	187	10	5,3
Génie mécanique	36	174	36	20,7	14	165	14	8,5
Génie électrique	20	234	20	8,5	15	310	15	4,8
Biotechnologie-génie biologique/biochimie	14	101	14	13,9	5	51	5	9,8
Économie et gestion	108	821	105	12,8	46	655	46	7,0
<b>Total</b>	<b>1 940</b>	<b>15 762</b>	<b>1 930</b>	<b>12,2</b>	<b>950</b>	<b>11 511</b>	<b>942</b>	<b>8,2</b>

Source : MEN-DEP. Données OCEAN, traitement DEP B5. Pour l'agrégation interne, les disciplines Histoire et Géographie sont regroupées.

## La moitié des lauréats aux concours a moins de 27 ans

L'âge moyen des admis aux concours est légèrement supérieur en 2005 : 28,2 ans (27,9 ans pour les femmes et 28,6 ans pour les hommes) au lieu de 28 ans en 2004. Logiquement, c'est aux concours externes qu'il est le moins élevé : 26,5 ans (33,6 ans pour les seuls admis aux troisièmes concours). L'âge moyen des admis aux concours internes s'élève à 33,8 ans. Les lauréats aux concours réservés présentent une moyenne d'âge supérieure de neuf ans (37,2 ans). Plus élevé, l'âge moyen

L'ouverture des **listes complémentaires** est, essentiellement, décidée pour pallier les éventuels désistements en tenant compte des possibilités budgétaires. Comparativement à 2002 (2 266 admis), elles ont été très peu utilisées en 2003 (45 admis) et encore moins en 2004 (cinq admis). En 2005, neuf candidats ont été admis sur listes complémentaires. Ces listes ont été ouvertes dans des disciplines n'offrant souvent qu'un ou trois postes, aux concours réservés du CAPES (un admis en japonais), du CAPET (un admis en arts appliqués) et du CAPLP (sept dont un dans une spécialité offrant pourtant treize postes, en génie mécanique/option maintenance véhicules). Ces données sont incluses dans les chiffres cités.

Tableau 3 – Concours du CAPES et du CAPEPS – Session 2005												
Disciplines	Concours externe								Concours interne			
	Postes		Présents		Admis		Taux de réussite		Postes	Présents	Admis	Taux de réussite
	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	total	dont troisième concours				
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 708</b>	<b>3</b>	<b>11 243</b>	<b>12</b>	<b>2 708</b>	<b>3</b>	<b>24,1</b>	<b>25,0</b>	<b>320</b>	<b>2 679</b>	<b>320</b>	<b>11,9</b>
Mathématiques	1 310	-	4 487	-	1 310	-	29,2	-	165	1 129	165	14,6
Physique-chimie	830	-	3 351	-	830	-	24,8	-	55	698	55	7,9
Sciences de la vie et de la Terre	568	3	3 405	12	568	3	16,7	25,0	100	852	100	11,7
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>3 216</b>	<b>103</b>	<b>14 973</b>	<b>218</b>	<b>3 186</b>	<b>73</b>	<b>21,3</b>	<b>33,5</b>	<b>530</b>	<b>4 126</b>	<b>529</b>	<b>12,8</b>
Documentation	365	80	2 087	119	337	52	16,1	43,7	80	908	80	8,8
Philosophie	48	-	1 210	-	48	-	4,0	-	-	-	-	-
Lettres classiques	284	-	644	-	284	-	44,1	-	10	80	9	11,3
Lettres modernes	1 374	10	3 994	55	1 374	10	34,4	18,2	275	1 526	275	18,0
Histoire-géographie	1 050	10	5 884	25	1 050	10	17,8	40,0	135	1 291	135	10,5
Sciences économiques et sociales	95	3	1 154	19	93	1	8,1	5,3	30	321	30	9,3
<b>Langues</b>	<b>1 641</b>	<b>14</b>	<b>8 630</b>	<b>88</b>	<b>1 641</b>	<b>14</b>	<b>19,0</b>	<b>15,9</b>	<b>340</b>	<b>2 529</b>	<b>340</b>	<b>13,4</b>
Allemand	125	-	639	-	125	-	19,6	-	-	-	-	-
Anglais	1 034	14	4 155	88	1 034	14	24,9	15,9	230	1 239	230	18,6
Chinois	8	-	55	-	8	-	14,5	-	-	-	-	-
Espagnol	400	-	3 028	-	400	-	13,2	-	85	977	85	8,7
Italien	58	-	614	-	58	-	9,4	-	25	313	25	8,0
Basque	1	-	7	-	1	-	14,3	-	-	-	-	-
Breton	2	-	12	-	2	-	16,7	-	-	-	-	-
Catalan	1	-	3	-	1	-	33,3	-	-	-	-	-
Langue corse	3	-	18	-	3	-	16,7	-	-	-	-	-
Occitan-langue d'oc	4	-	33	-	4	-	12,1	-	-	-	-	-
Créole	4	-	41	-	4	-	9,8	-	-	-	-	-
Tahitien	1	-	25	-	1	-	4,0	-	-	-	-	-
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>340</b>	<b>-</b>	<b>2 721</b>	<b>-</b>	<b>340</b>	<b>-</b>	<b>12,5</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>679</b>	<b>60</b>	<b>8,8</b>
Éducation musicale	150	-	680	-	150	-	22,1	-	20	140	20	14,3
Arts plastiques	190	-	2 041	-	190	-	9,3	-	40	539	40	7,4
<b>Total CAPES</b>	<b>7 905</b>	<b>120</b>	<b>37 567</b>	<b>318</b>	<b>7 875</b>	<b>90</b>	<b>21,0</b>	<b>28,3</b>	<b>1 250</b>	<b>10 013</b>	<b>1 249</b>	<b>12,5</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>6 701</b>	<b>-</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>11,9</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>1 760</b>	<b>120</b>	<b>6,8</b>

Source : MEN-DEP. Données OCEAN, traitement DEP B5



**Tableau 4 – Concours du CAPET – Session 2005**

Disciplines	Concours externe								Concours interne			
	Postes		Présents		Admis		Taux de réussite		Postes	Présents	Admis	Taux de réussite
	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	total	dont troisième concours				
Technologie	265	-	1 313	-	265	-	20,2	-	26	416	26	6,3
Génie mécanique de la maintenance	8	-	54	-	8	-	14,8	-	-	-	-	-
Industries graphiques (imprimerie/livre)	5	-	29	-	2	-	6,9	-	-	-	-	-
Biotechnologie-génie biologique/biochimie	40	-	427	-	40	-	9,4	-	8	84	8	9,5
Biotechnologie-santé environnement	7	-	138	-	7	-	5,1	-	-	-	-	-
Paramédical et social	40	-	339	-	40	-	11,8	-	14	183	11	6,0
Économie et gestion	295	10	2 951	41	293	8	9,9	19,5	57	745	57	7,7
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>10</b>	<b>5 251</b>	<b>41</b>	<b>655</b>	<b>8</b>	<b>12,5</b>	<b>19,5</b>	<b>105</b>	<b>1 428</b>	<b>102</b>	<b>7,1</b>

Source : MEN-DEP. Données OCEAN, traitement DEP B5

des lauréats aux examens professionnels s'établit à 41,6 ans.

### 58 % de femmes parmi les admis aux concours

Tous concours confondus, les femmes demeurent majoritaires parmi les lauréats, 58 % (56,2 % en 2004) pour 55,9 % des présents. Leur part s'accroît particulièrement au CAPET alors qu'elle baisse au CAPEPS. Leur taux de réussite reste supérieur à celui des hommes, soit 15,6 % contre 14,3 %. Plus de la moitié des admises (53,6 % dont 0,7 % pour le troisième concours) est composée de lauréates au CAPES externe.

Par ailleurs, elles constituent plus des deux tiers des lauréats aux différents concours du CAPES (67,3 % contre 65,5 % en 2004). Si la parité se maintient à l'agrégation, les taux de féminisation sont plus faibles au CAPEPS (35,9 %) et au CAPLP (43,3 %). La part des femmes demeure particulièrement élevée parmi les lauréats aux troisièmes concours (71,5 % des admis). Aux examens professionnels, la proportion de femmes diminue en 2005 (56,8 % contre 61,4 % en 2004). Elles demeurent largement majoritaires en documentation (86 %), en langues où elles constituent 82,1 % des admis, en particulier en espagnol (84,3 %) et en anglais (82,3 %), et dans la plupart des disciplines littéraires (82,5 % en lettres modernes). Les écarts se réduisent dans les disciplines scientifiques (47,7 % de lauréates). Sous-représentées parmi les sections technologiques, les femmes ont une part prépondérante dans celles du paramédical et social (85,4 %), de biotechnologie-santé-environnement (76,9 %) et d'économie et gestion (66,5 %). La proportion de femmes demeure très élevée aussi en coordination et ingénierie de formation (74,6 %). Les hommes représentent toutefois plus de la moitié des admis

dans les disciplines technologiques (59,5 % contre 61,5 % en 2004).

### 38,2 % des admis aux concours possèdent une maîtrise

La part des lauréats titulaires d'un diplôme de type doctorat, DEA, DESS ou diplôme d'ingénieur, est assez comparable d'un type de concours à l'autre : 15,6 % aux concours externes contre 13,5 % aux internes et 16,5 % aux réservés. Les diplômés de niveau bac + 5, majoritaires parmi ces lauréats, se composent principalement de titulaires d'un DEA ou d'un DESS (59,3 %), et de titulaires d'un diplôme d'ingénieur (21,6 %). Enfin, 12,9 % possèdent un doctorat. Toutefois, 3,9 % d'admis aux concours externes possèdent un diplôme d'ingénieur contre 1,2 % aux concours réservés et 0,9 % aux concours internes. Par ailleurs, la part des lauréats titulaires d'un doctorat est plus élevée aux concours réservés (4,6 %) qu'aux concours internes (2,7 %) ou externes (1,7 %). Si les titulaires d'une maîtrise représentent 42 % des admis aux concours externes, leur part descend à 25,5 % aux concours internes, et à 19,6 % aux concours réservés. La part des lauréats titulaires d'une licence est assez semblable aux concours externes (32,8 %) et réservés (30 %) tandis qu'elle est plus faible aux concours internes (25,1 %). Enfin, 11,6 % des admis aux concours réservés possèdent un BTS ou DUT.

### 1,3 % des lauréats sont issus de l'Union européenne

1 969 ressortissants de l'Union européenne se sont inscrits aux différents concours de recrutement d'enseignants et examens professionnels, soit 1,2 % des inscriptions. L'augmentation du nombre d'inscriptions observée en 2001 (+ 12,9 %) et 2003 (+ 6,6 %), puis interrompue en 2004 (- 3,2 %), reprend en 2005 (+ 10,5 %).

81,2 % d'entre eux se sont inscrits aux concours externes (dont 0,6 % aux troisièmes concours) et 16,1 % aux concours internes. Le nombre d'inscrits aux concours réservés (46, soit 2,3 %) diminue régulièrement depuis 2001, comme aux examens professionnels (0,4 % des inscrits). La nationalité italienne est dorénavant la plus représentée (25,9 %) dans l'ensemble des concours et examens professionnels.

Parmi les 17 312 admis aux différents concours et examens professionnels, 98,7 % sont Français ou en instance d'acquisition de la nationalité française et 1,3 % sont issus de l'Union européenne, soit 224 personnes (199 à la session précédente) et une évolution de + 12,6 %. Les nationalités italienne, britannique, espagnole et allemande représentent chacune 20 à 21 % des admis ressortissants européens. Ces candidats européens constituent 2,5 % des lauréats au CAPES interne, 1,8 % à l'agrégation externe ou interne et 1,6 % au CAPES externe. Ils réussissent toujours essentiellement dans les concours de langues vivantes (85,3 % d'entre eux ont été admis dans ces disciplines), en particulier dans les concours correspondant à leur nationalité : un lauréat sur quatre aux concours d'italien est de nationalité transalpine, un sur cinq aux concours d'allemand est de nationalité allemande ou autrichienne. Le taux de réussite des lauréats issus de l'Union européenne (18,5 %) reste sensiblement plus élevé que le taux global (15,3 %). Il s'élève à 20,6 % aux différents concours et examens professionnels de langues contre 11,7 % dans les autres disciplines. Le taux de féminisation des candidats européens admis se renforce, 75,9 % en 2005 contre 68,3 % en 2004 : il demeure nettement supérieur à celui de l'ensemble des candidats reçus aux différents concours et examens (58 %). Depuis 1993, 3 318 ressortissants de l'Union européenne ont pu accéder aux corps des personnels enseignants du second degré par la voie des divers concours.

**Catherine Valette, DEP B5**

**Tableau 5 – Concours du CAPLP – Session 2005**

Disciplines	Concours externe								Concours interne			
	Postes		Présents		Admis		Taux de réussite		Postes	Présents	Admis	Taux de réussite
	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	nombre total	dont troisième concours	total	dont troisième concours				
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>770</b>	<b>30</b>	<b>7 268</b>	<b>121</b>	<b>770</b>	<b>30</b>	<b>10,6</b>	<b>24,8</b>	<b>77</b>	<b>790</b>	<b>77</b>	<b>9,7</b>
Lettres-histoire	365	15	2 561	68	365	15	14,3	22,1	42	481	42	8,7
Anglais-lettres	80	-	1 540	-	80	-	5,2	-	-	-	-	-
Espagnol-lettres	10	-	513	-	10	-	1,9	-	-	-	-	-
Mathématiques-sciences physiques	315	15	2 654	53	315	15	11,9	28,3	35	309	35	11,3
<b>Disciplines technologiques</b>	<b>1 400</b>	<b>40</b>	<b>7 673</b>	<b>145</b>	<b>1 286</b>	<b>23</b>	<b>16,8</b>	<b>15,9</b>	<b>233</b>	<b>2 837</b>	<b>223</b>	<b>7,9</b>
Génie industriel du bois	30	-	78	-	14	-	17,9	-	15	95	15	15,8
Génie industriel matériaux souples	45	-	137	-	26	-	19,0	-	7	94	7	7,4
Génie industriel des structures métalliques	67	-	137	-	56	-	40,9	-	18	116	17	14,7
Génie industriel des plastiques/composites	10	-	40	-	10	-	25,0	-	-	-	-	-
Génie chimique	13	-	57	-	13	-	22,8	-	-	-	-	-
Génie civil	110	-	298	-	74	-	24,8	-	20	138	12	8,7
Génie thermique	40	-	96	-	40	-	41,7	-	7	49	7	14,3
Mécanique	120	-	304	-	120	-	39,5	-	6	69	6	8,7
Génie mécanique	75	-	189	-	75	-	39,7	-	7	85	7	8,2
Génie mécanique de la maintenance	135	-	393	-	128	-	32,6	-	29	337	28	8,3
Génie électrique électrotechnique	48	-	429	-	48	-	11,2	-	14	149	14	9,4
Transports et activités connexes	35	-	120	-	35	-	29,2	-	4	58	4	6,9
Métiers arts appliqués	80	-	456	-	80	-	17,5	-	8	121	8	6,6
Biotechnologie-santé environnement	110	-	459	-	110	-	24,0	-	30	371	30	8,1
Paramédical et social	25	-	270	-	25	-	9,3	-	10	196	10	5,1
Soins personnels	10	-	246	-	10	-	4,1	-	-	-	-	-
Économie et gestion	371	40	3 539	145	346	23	9,8	15,9	49	871	49	5,6
Hôtellerie-tourisme	76	-	425	-	76	-	17,9	-	9	88	9	10,2
<b>Total</b>	<b>2 170</b>	<b>70</b>	<b>14 941</b>	<b>266</b>	<b>2 056</b>	<b>53</b>	<b>13,8</b>	<b>19,9</b>	<b>310</b>	<b>3 627</b>	<b>300</b>	<b>8,3</b>

Source : MEN-DEP. Données OCEAN, traitement DEP B5

N.B. Pour les présents au CAPLP externe d'arts appliqués, un écart important existe entre les données issues d'OCEAN et celles de la Direction des personnels enseignants (DPE). Ce sont ces dernières qui ont été retenues ici.

## Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants –hors examens professionnels– proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion OCEAN. Les données concernant les examens professionnels sont issues de fichiers de la Direction des personnels enseignants.

Les **présents** sont les candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en pourcentage.

**Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales et complémentaires au nombre de présents, en pourcentage.

**CAPES :** certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

**CAPEPS :** certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

**CAPET :** certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

**CAPLP :** concours d'accès au professorat de lycée professionnel.

Des **concours réservés et examens professionnels** (cinq sessions, de 2001 à 2005) sont organisés afin de permettre à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire dite « loi Sapin », décret 2001-369 du 27 avril 2001). Ils constituent deux voies exceptionnelles de titularisation offertes aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

Les **troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, au cours des cinq années précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ils concernent notamment les aides-éducateurs. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé (décret 2002-436 du 29 mars 2002).

### Accès aux concours des ressortissants européens autres que français

Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré sont ouverts aux ressortissants de la Communauté européenne depuis la session 1993, en application de l'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ajouté par la loi n° 91-175 du 26 juillet 1991, qui permet aux ressortissants des états membres de la Communauté européenne autres que la France remplissant les conditions requises d'accéder à certains corps et emplois de la fonction publique française. En application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, les ressortissants européens (UE et EEE) ont accès comme les ressortissants français, et dans les mêmes conditions aux concours réservés et examens professionnels. À compter de la session 2003, les candidatures des ressortissants suisses sont acceptées. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, dix nouveaux états ont adhéré à l'Union européenne. Seuls les ressortissants de la République de Chypre et de Malte sont admis à se présenter aux concours. Pour les huit autres membres, l'accès à un emploi en France ne sera ouvert qu'après une période transitoire prévue par chaque traité d'adhésion. Dans un premier temps, la durée de cette période est fixée à deux années.